

LES
SYNDICATS AGRICOLES

ET LA
CRISE SOCIALE

PAR

M. Georges MAURIN

Vice-Président de l'Union des Alpes et de Provence

Estrait de la *REVUE DU MIDI*



NIMES
IMPRIMERIE GÉNÉRALE (MAISON GERVAIS-BEDOT)
RUE DE LA MADELEINE, 21

1898

LES SYNDICATS AGRICOLES

ET LA CRISE SOCIALE

Autre chose est de conquérir une liberté ; autre chose de savoir s'en servir. Le prolétariat français demandait avec impatience le droit de former des syndicats professionnels pour la défense du travail, droit légitime s'il en fut et dont la négation fut une lourde erreur de la Révolution. La loi du 21 mars 1884 est venue lui donner satisfaction ; désormais tous les travailleurs français peuvent, sans distinction aucune, former entre eux des associations professionnelles, investies de la personnalité civile, pouvant couvrir et protéger l'individu isolé contre les excès inévitables d'une concurrence industrielle poussée à l'excès, conséquence de la lutte à outrance pour la production à bon marché. A leur tour ces groupes ont la faculté de s'unir et de former, sous le nom d'unions, de véritables représentations professionnelles qui, par leur puissance et leur étendue, pourraient utilement prévenir les conflits entre le capital et le travail. L'idéal proposé par le législateur était beau ; la réalité fut assez triste. Dès la loi promulguée, les syndicats ouvriers, qui fonctionnaient par tolérance, affirmèrent leur exis-

tence ; mais leur premier soin fut de se soustraire aux obligations de publicité, pourtant bien légères, qui leur étaient imposées ; leur second fut de profiter de l'investiture reçue pour accentuer leur caractère politique. De l'organisation de la mutualité entre gens de même métier appelés à vivre ensemble, il ne fut pas question ou si peu qu'il ne vait pas la peine d'en parler. Par contre ces syndicats déployèrent toute leur énergie pour proscrire le malheureux camarade, qui, soit timidité, soit au contraire excès d'indépendance, refusait de s'enrôler dans leurs rangs : au nom de la liberté on lui refuse le droit de travailler librement. Ils organisent des grèves, ce qui est légitime et parfois nécessaire, mais ce qui est toujours une crise grave pour les salariés, et ils les organisent sans nécessité, en laissant prendre la direction à des politiciens sans scrupule en quête de réclames électorales ; ils font des députés, des sénateurs, des maires, se grisent de théories plus ou moins nuageuses, et finalement oublient de faire leur métier social, qui est de fortifier l'unité de travail qu'est l'ouvrier isolé par l'appoint de ses camarades.

Aussi les syndicats industriels ont ils rapidement trompé les espérances qu'on avait mises en eux, et, comme il arrive toujours, on s'en est pris au principe, qui n'en peut mais. Si la loi libérale de 1884 a été faussée complètement dans les milieu industriels elle a produit par contre des résultats féconds dans le monde rural. Les syndicats agricoles se sont multipliés, faisant œuvre de saine démocratie, étendant jusqu'au moindre hameau leur influence bienfaisante et témoignant des énergies latentes qui existent en-

core dans notre patrie. Dans le bilan de la liberté d'association, la colonne de l'avoir l'emporte encore et de beaucoup, sur celle du passif ; ses défenseurs peuvent en tirer fierté et sont ainsi autorisés à concevoir de plus vastes espérances.

Certes les syndicats agricoles n'ont pas atteint encore le point culminant de leur ascension, et n'ont pas donné tous les résultats qu'on peut attendre d'eux. Leur action sur certains points est embarrassée par toute sorte d'obstacles, retardée par les préjugés de ceux-là même qu'ils servent, rendue confuse par notre longue déshabitude de l'association ; des dissensions intimes ont surgi ; des échecs partiels se sont produits. Dans le rapide tableau que je vais en faire je ne chercherai à dissimuler ni les unes ni les autres ; ce qui demeure après l'élimination nécessaire est encore vraiment beau ; c'est le plus pur de notre France, le plus intime élément de notre race, Jacques Bonhomme patient et fin, robuste et courageux, arraché à son long sommeil léthargique, mis en marche vers le progrès, rendu à la conscience de ses forces et du meilleur usage qu'il peut en tirer, et tout simplement en train de résoudre par la consolidation de la famille et de la petite propriété, un des problèmes les plus irritants de la crise sociale.

Certes dans un pays fortement centralisé comme le nôtre, où l'activité intellectuelle et le renom mondain viennent tout entier aboutir à ce merveilleux et fatal Paris, que nous maudissons et que nous adorons à la fois, il semblait que les ruraux dussent renoncer à constituer une force d'opinion assez puissante pour contrebalancer les influences citadi-

nes. Isolés dans leur métairies ou leurs hameaux, dispersés sur les coteaux ou dans les vallées, perdus dans les bois ou dans les landes, ils n'avaient entre eux aucune cohésion et paraissaient devoir être toujours divisés par les jalousies de classes, les querelles de clochers et les haines de famille. Qu'y a-t-il de commun, sinon l'indifférence d'un côté et une vague envie de l'autre, entre le riche viticulteur de l'Hérault et l'Angevin dont la récolte de blé est dépréciée, entre le grand propriétaire d'herbages normands et le pâtre aux quelques brebis errantes dans les maigres pâturages des Alpes et du Ventoux ?

Les syndicats agricoles ont réalisé cependant ce problème difficile et complexe de réunir tout ce monde et d'en faire une unité sociale compacte, dirigée par de grandes idées générales professionnelles, ayant un objectif semblable et une ligne de conduite à peu près identique. Certes on ne saurait s'attendre en cette occurrence à une hiérarchisation savante et une parfaite unité ; tous les vrais libéraux seraient les premiers à déplorer une centralisation déplorable, qui rendrait stériles les efforts des plus courageux. Assez de mandarinat chinois, sans y ajouter le mandarinat agricole : de plus en plus on ne fera rien de bon sans la liberté. Le plus grand mouvement social agraire de notre siècle est celui initié en Allemagne par Raiffeisen, vers 1850 ; il n'a pris toute son ampleur qu'en passant par la conception plus libérale d'un de ses élèves, M. le docteur Haas. Les initiateurs du mouvement syndical français aspirent à faire plus grand encore et savent qu'ils ne peuvent y arriver qu'en sursatu-

rant, pour ainsi dire, des doctrines individualistes
les masses profondes de nos campagnes.

II

Il est possible aujourd'hui de mesurer les résultats actuels du mouvement syndical agricole et d'en mesurer assez exactement le développement prochain. Ce qui est rigoureusement démontrable en mécanique, l'impulsion proportionnellement croissante du mouvement acquis, ne l'est pas sans doute au même degré en matière sociale ; il n'y en a pas moins entre les deux ordres de phénomènes, physiques et moraux, une évidente affinité. Toute évolution sociale, qui correspond à un besoin de l'humanité ou d'une fraction de l'humanité a des débuts plus ou moins lents ; puis le mouvement s'accélère, se précipite et s'étend avec une intensité de plus en plus grande. Au début, les syndicats agricoles passèrent ignorés, presque conspués. Comme ils manifestèrent tout d'abord leur existence par des achats en commun d'engrais et de matières premières, tous ceux qui de près ou de loin tenaient à ce commerce, et ils sont nombreux dans nos campagnes, y virent des concurrents qu'il importait d'étouffer dans l'œuf ; d'autres ne voyant que l'étiquette « syndicats » y soupçonnaient des associations révolutionnaires destinées à socialiser la terre et à transformer les ouvriers agricoles en autant d'émeutiers ; le plus grand nombre demeurait indifférent et se bornait à sourire. Les fondateurs de syndicats étaient considérés comme de doux phi-

lanthropes , pleins de bonnes intentions , mais quelque peu chimériques et naïfs ; on leur accordait tout au plus une compatissante sympathie et on leur souhaitait de ne pas trop manger d'argent dans leurs bonnes œuvres. Je me souviens qu'il y a dix ans, au congrès des sociétés coopératives de consommation tenu à Tours en 1887, quelques uns des initiateurs de l'action agricole, frappés de l'identité de but et de moyens existant entre leurs syndicats et les coopératives, voulurent créer des relations entre ces deux groupes. Deusy fut choisi pour présider la délégation envoyée à Tours ; Deusy dont le monde syndical déplore la perte récente, n'était rien moins qu'un naïf ; sans doute, il avait de l'apôtre, l'âme généreuse et l'ardente foi, mais d'un apôtre militant et toujours prêt à la lutte ; il mettait au service de ses idées une éloquence forte et incisive, quelque peu tribunitienne , appuyée sur des chiffres et d'une logique serrée ; c'était l'honnête homme par excellence, qui tenait pour le premier devoir de combattre pour ses idées et repoussait toute compromission. Il choisit dans cette réunion d'ouvriers industriels comme thème de son discours, la nécessité de la protection pour le relèvement de l'agriculture en France. C'était audacieux ; lui et ses compagnons de lutte cherchèrent naturellement des appuis dans le monde agricole. Il existait bien à cette époque à Tours un syndicat, mais il était purement nominal encore ; les ruraux ne connaissaient pas la puissance de l'instrument mis à leur service et se désintéressaient de toutes ces questions d'association. Ils s'abstinrent et Deusy resta seul avec deux jeunes amis pour soutenir le renom de la démocratie rurale.

Grâce à lui, le principe de l'union entre syndicats et coopératives fut adopté par le congrès. Depuis lors, quel chemin parcouru ! Les syndicats agricoles sont admis aujourd'hui dans les congrès coopératifs ; ils ont voix consultative au comité central ; ensemble, les deux groupes sociaux ont fait campagne pour le vote définitif de la loi sur les sociétés coopératives ; ils se rencontrent dans les congrès internationaux ; leur devise est la même et hautement s'affirme : « Les économistes disent : la lutte pour la vie ; nous disons, nous : l'Union pour la vie. » (1)

D'un autre côté la quantité et la qualité des personnes qui s'occupent directement des syndicats agricoles se sont accru de manière fort sensible. Densy trouverait aujourd'hui dans tous les départements un groupe nombreux d'amis qui lui feraient cortège. Le succès à ses partisans, toujours, mais surtout quand il répond à des nécessités d'intérêt et à des besoins impérieux d'opinion. Il s'affirme alors avec d'autant plus d'éclat, qu'il pare d'un certain vernis d'idéal la nécessité de mener à bien ses affaires.

III

Cette préoccupation de l'opinion devait fatalement avoir son retentissement dans les sphères officielles. Le programme de l'exposition de 1900, contient une section des syndicats agricoles, largement développée et dont le jury d'admission réunit des hommes

(1) Toast porté par M. Kergall au banquet commun des syndicats et des coopératives au palais de l'industrie, en 1894.

d'opinion bien diverse, mais tous dévoués à l'œuvre commune. Les circulaires du ministère de la guerre prescrivent la présence dans les commissions de ravitaillement des présidents des syndicats agricoles. Dans d'autres ministères, on comprend qu'il y a là des forces précieuses à utiliser et qui s'offrent sans rien demander, ni faveurs officielles, ni rémunération d'aucune sorte. Notons cependant que les bureaux ne suivent qu'avec répugnance l'impulsion venue d'en haut : ils ont l'administrative crainte de tous ceux qui ne sont ni enrégimentés, ni classés et qui se refusent à rien devoir au gouvernement, pas même la plus petite décoration. Dans un certain nombre de départements, les circulaires ministérielles sont restées lettre morte ; dans d'autres, on a essayé de glisser un œil curieux dans l'intérieur des syndicats agricoles et de connaître nominativement la liste de leurs membres. Tout cela est l'œuvre de plumitifs décontenancés. Plus haut que toutes les mesquines considérations de bureau, parle l'intérêt électoral. Dans un pays de démocratie et de suffrage universel déchainé comme le nôtre, les autorités sociales s'imposent et forcent les résistances les plus obstinées. Il faut ou se transformer ou disparaître ; choisir entre un byzantinisme exclusivement occupé à se maintenir tant bien que mal ou l'évolution toujours en marche vers une amélioration constante des formes sociales. Le récent discours de M. Deschanel, a été pour beaucoup une révélation des syndicats agricoles, en même temps qu'il en fut la glorification. Plus significative encore est la méfiance professée à leur égard par les adversaires de la propriété individuelle, collectivistes

théoriciens ou révolutionnaires. Tous soupçonnent dans ces associations professionnelles rurales une force nouvelle, qui n'a point encore dégagé sa formule définitive, mais que l'on sent essentiellement pondérée, ennemie de toute violence, rattachée au passé par les liens d'un atavisme profond et d'un amour puissant de la terre, et qui cependant ne laisse passer aucune idée sociale nouvelle sans lui emprunter ce qu'elle a de vrai et d'utile, force qui depuis sa mise en mouvement s'avance avec une lenteur réfléchie et comme pesante vers un but nettement déterminé, le relèvement de la petite propriété et l'amélioration du sort de ceux qui la travaillent. Dans les hautes sphères de la bourgeoisie industrielle et de l'école économique, on leur pardonne presque leurs opinions de protection douanière à outrance en faveur de la puissance de résistance sociale qu'ils représentent. Dans les milieux socialistes, on considérerait comme une des plus nobles et des plus utiles conquêtes, de s'emparer de quelques syndicats agricoles ou de pouvoir en fonder de purement ouvriers. Des tentatives ont été faites dans cette direction ; elles ont échoué et cet insuccès, mieux que toutes les statistiques, démontre combien la grande propriété joue un rôle effacé et tient peu de place dans notre pays et combien rares sont les ouvriers agricoles, purement salariés.

D'un côté comme de l'autre, on se tromperait fort, si on ne voyait dans les syndicats agricoles que des résultantes destinées à demeurer immobiles de divers courants rétrogrades. Il y a autre chose dans ce mouvement superbe qui emporte les populations rurales, un souffle nouveau qui traverse ces âmes

neuves et jusqu'ici sans horizons, ou plutôt, comme on l'a dit éloquemment, qui ne voyaient toujours que le même coin de l'horizon et ne soupçonnaient pas qu'il pût en exister un autre (1). Ce sont des gens d'affaires qui les fondent et qui ont pour premier élément d'action l'intérêt immédiat. Mais ce sont aussi des chercheurs d'étoiles, qu'inquiète un idéal et qui ont une foi profonde et sincère dans leur œuvre. La conscience de ce que peut l'association libre naît à peine parmi tous les ruraux et déjà ils abordent avec une vaillante crânerie tous les problèmes angoissants de l'heure présente : coopération de consommation et de production, crédit mutuel personnel, assistance mutuelle, éducation professionnelle, retraites ouvrières, orphelinats, assurances contre les accidents, la mortalité du bétail etc., etc. Il n'est pas une des formes de la mutualité dont on ne trouve des exemples d'application dans les syndicats agricoles, tout cela sans doute, avec un certain désordre inhérent à la jeunesse, avec ici des succès partiels qui serviront d'enseignement pour l'avenir ; là avec des résultats acquis qui sont de précieux encouragements ; parfois des bonnes volontés qui s'émoussent ; plus souvent de nouvelles recrues qui apportent le précieux concours de jeunes ardeurs inquiètes de mieux faire que leurs devanciers. Quel sera l'aboutissement final de cette activité et de cette énergie qui contrastent si fort avec les veuleries modernes ? Nul encore ne peut le pressentir exactement. Nous savons seulement que ce sera long : La plupart de ceux qui ont été les premiers ouvriers auront de-

(1) Toast du comte de Chambrun, au congrès rural de Nice, février 1897.

puis longtemps disparu ; de ceux qui resteront, d'aucuns seront peut-être surpris des résultats qu'ils auront contribué à produire ; d'autres seront venus, qui, à leur tour, voudront porter plus loin l'idée féconde et la légueront encore à de nouveaux successeurs, dont nous ne pouvons même imaginer les conceptions sociales, mais qu'inspirera de plus en plus le vif sentiment de la solidarité humaine.

IV

L'histoire des syndicats est bien courte encore ; et cependant elle est déjà très touffue et remplie d'utiles enseignements. La liberté des associations professionnelles était à peine annoncée dans un programme officiel, que les agriculteurs l'escomptaient et formaient des sociétés pour l'achat en commun des engrais et des matières premières nécessaires à leur industrie. En mars 1883, un an avant le vote de la loi, et alors qu'on ne savait pas même si elle serait applicable à l'agriculture (1), M. Tanviray, professeur départemental, organisa, dans le Loir-et-Cher, le premier syndicat connu suivant le projet déposé par M. Waldeck - Rousseau. Le fait démontre, en passant, deux choses ; d'abord qu'il faut savoir, dans certains cas, oser précéder le législateur et lui montrer la voie où il doit s'engager ; ensuite que les pre-

(1) Le projet de loi primitif ne visait pas, en effet, l'agriculture. Ce fut M. Ondet, sénateur du Doubs, qui, entrant en séance au moment de la lecture de l'article 1^{er}, cria de sa place et sans monter à la tribune : « et agricoles ». Plusieurs sénateurs ajoutèrent aussitôt : « Certainement, et agricoles ». L'adjonction fut votée sans difficulté et passa également à la chambre.

miers syndicats n'ont pas été fondés exclusivement par des réactionnaires, comme on le prétend trop souvent. Dès la promulgation de la loi, la puissante société des agriculteurs de France organisa tout à la fois le *Syndicat Central des Agriculteurs* et l'*Union des Syndicats*, deux institutions absolument séparées et qu'on confond trop souvent ; en même temps, cette société confiait à un de ses membres, M. Sénart, ancien président de Chambre à la cour d'appel de Paris, le mandat de rédiger un type de statuts, qui est encore le modèle du genre. Ce fut le regretté Deusy qui prit l'initiative de ces diverses fondations, bientôt aidé par le regretté marquis de Dampierre, alors président de la société, dont l'esprit large et généreux était ouvert à tous les progrès intéressant l'agriculture.

La région du Midi, où la propriété est très morcelée, fut la première à se servir de la liberté d'association. Dès 1884, les syndicats d'Allex et de Die furent fondés dans la Drôme sur l'initiative de MM. de Gailhard-Bancel et Fontgalland ; la société d'agriculture de Vaucluse formait également un syndicat départemental, dont le premier président fut M. Ducos, aujourd'hui député. Au mois de décembre de cette même année fut créé dans le même département, à Sarrians, un petit syndicat communal qui, comme la mère célèbre des contes de fées, a eu une nombreuse progéniture et a tellement essaimé autour de lui, que l'arrondissement de Carpentras, où il était situé, compte aujourd'hui 17 syndicats en pleine activité sur 32 communes.

A partir de 1885, le mouvement de fondation des syndicats agricoles s'accrut avec une rapidité qui

ne devait plus s'arrêter. L'aride nomenclature des noms qui viennent s'ajouter les uns aux autres, n'offre d'intérêt que pour les spécialistes (1). Il suffira d'appeler l'attention sur le principal facteur du développement de ces institutions ; *Les Unions de Syndicats* et sur trois grandes dates de leur histoire qui marqueront les progrès accomplis , à savoir : le Congrès coopératif de Grenoble en 1893, le premier Congrès National des Syndicats Agricoles de France tenu à Lyon en 1894 et le Concours Chambrun en 1897.

V

L'article 5 de la loi du 21 mars 1884, autorise les associations professionnelles à former des unions, sous la seule restriction dictée par le souvenir des biens de main-morte, qu'elles n'aient pas la personnalité civile : ici encore l'étranger nous avait, hélas ! précédé dans cette voie libérale. Qui ne connaît, au moins de réputation les merveilleux résultats obtenus en Allemagne par les fédérations qui se sont groupées sous les trois noms de Schultze-Delitzsch, de Raiffeism et du D^r Haas ? Plus de quatorze mille associations, étroitement unies les unes aux autres, réparties sur tous les points de l'Empire se prêtant mutuellement assistance, mettent en mouvement un milliard de capital et opposent aux progrès des socialistes révolutionnaires une

(1) On peut suivre la croissance annuelle de ces associations dans la série des *Annuaire des Syndicats Agricoles* publiés par M. Hautefeuille ; Paris, dans lesquels on trouvera des renseignements très utiles.

barrière plus solide que tous les rescrits du souverain (1). Grâce à la loi Waldeck-Rousseau, la France peut aujourd'hui mettre en ligne une fédération de syndicats agricoles, d'une organisation vivante et forte, qui n'a rien à envier à celles de l'étranger et porte l'empreinte de notre caractère national.

Elle se résume ainsi *une union centrale des agriculteurs de France*, qui se préoccupe exclusivement des questions d'intérêt général et de la direction d'ensemble ; en dessous des *unions régionales* au nombre de dix, embrassant les syndicats agricoles de soixante-sept départements, enfin en dessous encore de ces unions régionales des sous unions locales nées de besoins purement locaux et unissant les syndicats, qui ont des intérêts professionnels identiques.

Il s'est rencontré par un heureux concours de circonstances que ces groupements sont nés spontanément de la force même des choses et ne procèdent pas d'une organisation officielle. Il s'est rencontré aussi des hommes vraiment épris de liberté et de progrès, qui se sont mis vaillamment à la tâche et n'ont pas cherché à violenter les bonnes volontés qui s'offraient pour les forcer à rentrer dans un cadre délimité à l'avance. Il s'est rencontré enfin une démocratie rurale, saine et meilleure que sa réputation, dont le dévouement et l'esprit de discipline ont rendu possible cette organisation puissante.

L'union centrale siège dans une salle gracieuse-

(1) On consultera avec fruits pour l'étude de l'association agricole en Allemagne, le très remarquable ouvrage de MM. Ch. Blondel et ses collaborateurs, résultat d'une mission du musée social : *les populations rurales de l'Allemagne et la crise agricole* : Paris. 1897 ; Laroze éd.

ment mise à sa disposition par la société des agriculteurs de France. Son installation est des plus modestes ; un seul secrétaire suffit à toute la besogne ; elle n'a pas même ce qui est d'ailleurs fort regrettable, un journal à elle. Son seul mode de publicité est une mince circulaire mensuelle qui résume à très grands traits les questions à l'ordre du jour du monde agricole. Malgré ces faibles ressources, le dévouement de son président (1) a suffi pour lui assurer une incontestable autorité. Elle a réuni autour d'elle plus de 750 syndicats de toutes les nuances et de toutes les tailles, depuis le grand syndicat départemental et la puissante coopérative régionale jusqu'au très modeste syndicat communal et à la toute petite société de crédit mutuel rural.

Les unions régionales sont déjà plus intimement mêlées à la vie intérieure des unités syndicales. Elles ont pour mission de leur donner des renseignements utiles, de les guider dans leurs achats de matières premières nécessaires à l'exercice de la profession agricole, de les conseiller dans les cas difficiles ou litigieux, de promouvoir enfin et surtout les institutions économiques et sociales, telles que sociétés de crédit, d'assurance, d'assistance mutuelle, de secours aux vieillards etc. etc. qui peuvent améliorer le sort des classes rurales ; tâche difficile parfois, mais qui cependant, lorsqu'elle fut vigoureusement entreprise et attaquée de front, ne fut jamais stérile. Partout où une union a voulu faire, elle a fait et les initiateurs ont plus souvent manqué que les sol-

(1) L'honorable M. le Trésor de la Rocque, auquel il est juste d'associer le nom de M. Senart, ancien président de chambre à la Cour de Paris.

faits pour les suivre. L'histoire de cette union du sud-est si pleine d'enseignements utiles est là pour l'attester(1). Après elle, plus jeune et plus morcelée, l'union des Alpes et de Provence, à Marseille, a pu dans un pays d'individualisme à outrance et aux partis politiques violemment tranchés, former un groupe compact et sur certains points préparer une entente entre la grande industrie marseillaise et les revendications agricoles. La plupart des unions régionales publient un bulletin mensuel : celui du sud-est non encore dépassé a paru le premier et a servi de modèle ; la même union publie un almanach très populaire dans nos campagnes, et qui légèrement modifié sert également à d'autres groupes.

Les sous-unions, restreintes à un groupe de syndicats formés dans une région circonscrite, poursuivent généralement un but déterminé et n'abordent pas les questions d'ordre social : elles peuvent cependant à ce point de vue servir utilement d'intermédiaires. Je citerai comme exemple de ces groupements, l'union du Comtat, à Carpentras, qui a réussi à ouvrir de nouveaux débouchés internationaux aux primeurs de la région et travaillé à étendre les bienfaits de l'irrigation à une partie déshéritée de son arrondissement ; l'union betteravière, à Avignon, qui a pris à tâche de défendre les intérêts des cultivateurs de betterave à sucre vis-à-vis des distillateurs et des raffineurs de sucre ; l'union viti-

(1) Elle a son siège à Lyon, rue du Gare 9, réunit actuellement 167 syndicats autour d'elle, a organisé une grande société coopérative d'achats, une office de courtage ; une caisse de prévoyance contre la mortalité du bétail ; un comité de contentieux et à l'arbitrage, etc., etc.

colè du Beaujolais, qui a pris la garde des marques des vins de ce vignoble célèbre et s'efforce d'étendre le rayon des ventes directes.

Toute cette organisation, dont j'ai retracé seulement les grandes lignes, a déjà des cadres parfaitement arrêté ; aucun groupe n'empiète sur l'autre ; à chacun sa tâche, à chacun le sillon qu'il doit creuser dans le monde agricole. S'agit-il d'une question générale, d'impôt ou de régime douanier, d'une loi sur le crédit agricole ou le warrantage des produits de la terre ? l'union centrale résume l'opinion des autorités doctrinales et indique aux syndicats adhérents la ligne à suivre, les démarches à faire, les pétitions à signer. S'agit-il de la défense des intérêts de tel ou tel syndicat, menacé par le fisc ou quelquefois malheureusement compromis par sa propre faute, d'une institution sociale à créer, d'une idée généreuse à répandre, d'un progrès à accomplir ? l'union régionale intervient avec sa connaissance plus intime des nécessités locales, son personnel déjà connu, et autorisé par les services rendus à en rendre de nouveaux. S'agit-il enfin de la défense d'un intérêt professionnel immédiat, mais commun à plusieurs syndicats ? L'union locale intervient, et se noue et se dénoue suivant les circonstances et la libre volonté des parties intéressées. Tous ces organes, indépendants les uns des autres, sont cependant étroitement liés et se communiquent les uns aux autres la force et la vitalité ; par eux une certaine discipline, une réelle unité de vues s'introduit dans le monde syndical ; par eux l'idée isolée se repercuté et devient générale ; seuls, ils peuvent propager l'œuvre de mutualité, parce qu'ils ont l'occa-

sion de la mettre journellement en pratique, et parce que dans l'ordre matériel comme dans le domaine plus élevé du progrès moral, qu'il s'agisse de défendre un droit menacé, d'obtenir une réforme, d'ouvrir un débouché nouveau, ils ont seul l'autorité nécessaire pour se faire écouter.

VI

Déjà un certain nombre des unions régionales actuellement existantes s'étaient formées ; mais elles s'ignoraient entre elles ; leur unique point de contact était une assemblée annuelle à Paris, tenue à la hâte, coupée par les discussions des sociétés agricoles et les opérations du concours ; quelques heures à peine consacrées à un rapide échange de vues. De plus Paris est loin, n'est abordable qu'aux états-majors, et l'on a tant de choses à y faire pendant un séjour forcément écourté. Il était indispensable que le contact fut pris entre tous les syndicats, dans un congrès qui fut bien à eux et où ils pourraient se donner rendez-vous. L'idée était mûre ; elle prit corps à l'occasion de l'exposition de Lyon en 1894. A l'union du sud-est revint l'honneur de l'initiative, et à son président, M. Emile Dupont, le difficile mandat de l'organiser et d'en diriger les travaux. Plus de trois cents syndicats répondirent à cet appel. Les séances durèrent trois jours ; chaque journée fut consacrée à l'étude approfondie des trois formes de la mutualité agraire, syndicat, coopératives, sociétés de crédit. On ne pouvait évidemment songer à pénétrer dans les détails de ces questions, dont chacune aurait demandé tout le temps consa-

cré au congrès. Ses organisateurs, et son président qui en fut l'âme, avaient adopté une méthode de travail rigoureuse et qui permit de gagner beaucoup de temps. Ils avaient à l'avance dégagé les questions essentielles et en avaient confié l'étude à des spécialistes. Les rapports, très courts, avaient été imprimés ; la discussion était circonscrite aux conclusions résultant de ces rapports. Très peu de temps fut sacrifié aux exigences françaises des dissertations générales et des discours solennels. Aussi la besogne abattue fut-elle énorme : pour beaucoup, le congrès de Lyon fut une révélation ; pour tout le monde, un renseignement utile dont l'influence persiste encore. Des principes qu'il a posés, tous ont subi l'épreuve de l'expérience et la plupart y ont victorieusement résisté. La nécessité de fragmenter autant que possible l'unité de l'association syndicale, de la rapprocher du petit propriétaire et de l'accomoder à toutes les circonstances locales ; la création de grands instruments commerciaux sous la forme de coopératives régionales qui dégageraient les syndicats locaux de la plus difficile partie de leurs attributions, celle des achats pour le compte de leurs adhérents ; la nécessité de laisser au crédit agricole la plus grande souplesse de forme et d'adaptation, toutes ces idées inspirent encore aujourd'hui l'activité du monde syndical ; elles n'étaient avant le congrès de Lyon que des nébuleuses en circulation ; elles revêtirent dès lors une forme précise et la force attractive des grandes propagandes.

Un des grands services de cette assemblée fut de dégager nettement pour la première fois aux yeux

des agriculteurs l'idée de la coopération. Certes, sur ce point, les résolutions adoptées ne furent pas toutes également bonnes, il semble même que certaines ont besoin d'être reprises en sous-œuvre. La crainte de voir les coopératives absorber les syndicats domina beaucoup trop les congressistes de Lyon. En réalité il peut arriver, et il est déjà arrivé que de petits syndicats, pour compléter leur œuvre de mutualité, aient besoin de s'adjoindre une société coopérative ; en tout cas ce fut un progrès énorme que de faire accepter l'idée de ce genre d'association, même sous sa forme la plus générale. Le mot de coopération éveillait chez la plupart des fondateurs de syndicats un sentiment extrême de méfiance ; il leur paraissait désigner une association purement révolutionnaire ; aussi furent-ils très étonnés d'apprendre que, comme M. Jourdain, de la prose ils faisaient depuis quelques années, de la coopération sans le savoir.

Les congrès d'Angers en 1895 et d'Orléans en 1897, ont fort heureusement continué l'œuvre entreprise à Lyon. Mettant de plus en plus en présence les syndicats de toutes les régions de la France, les persuadant de l'étroite solidarité qui existe entre eux, et serrant de plus en plus les questions encore obscures, ils ont exercé une active propagande autour d'eux, et ont fait ressortir de plus en plus l'opportunité, la nécessité même des puissants groupements régionaux. Ils ont été, non des essais, mais des actes de décentralisation.

VII

Il y avait encore un échelon à franchir ; donner aux unions régionales elles-mêmes la conscience de leur rôle social ; les révéler en même temps aux syndicats isolés et se plaisant dans leur solitude, à ceux que M. le comte de Chambrun a si justement appelés « les sauvages ». La grande parole de Deusy avait fait cette union sur le terrain économique ; c'était à lui qu'on devait l'idée et la création des premières unions régionales. Les congrès leur avaient permis de se connaître ; les forces étaient groupées et attendaient une direction. Elle leur est venue d'un grand philanthrope dont l'éloge n'est plus à faire, et dont l'influence demeurera grande sur l'évolution sociale que nous traversons. M. le comte Chambrun a prodigué les œuvres autour de lui ; une pensée directrice les inspire, en fait l'admirable unité et la vérité profonde ; c'est que rien de durable et de grand ne se fait dans ce monde sans joindre une part d'idéal à la rigoureuse application des résultats obtenus par la science. Après avoir justement appliqué sa pensée aux ouvriers de l'industrie, il la reporta sur les travailleurs des champs ; ce fut toujours le privilège et le charme des automnes de rappeler les printemps. Il attendait l'occasion propice et cherchait l'outil qui devait lui servir pour atteindre et grandir l'humble paysan. Il voulut connaître de près ces syndicats, qui sans faire parler d'eux et sans avoir fait la moindre réclame, lui paraissaient avoir fait beaucoup de besogne. Il réunit autour de lui, à la fin de février 1897, dans sa belle villa

de Nice, les représentants les plus autorisés et les plus actifs du monde syndical ; semaine inoubliable pour ceux qui ont eu le privilège de la vivre. Dans ces merveilleux jardins et sous ce beau soleil du midi, tout vibrant de gaieté, à quelques centaines de mètres de ces cours de Nice la joyeuse où précisément le carnaval agitait à ce moment ses grelots, les hommes qui avaient répondu à la bienveillante invitation de leur hôte illustre, avaient la gravité de gens qui accomplissent un devoir. Ils disaient simplement, sans la moindre recherche de l'effet, les misères des populations rurales au milieu desquelles ils vivaient ; les œuvres fondées pour les soulager ; les expériences tentées et les résultats obtenus. Tous n'avaient pas également réussi ; mais tous avaient quelque chose à dire. Celui-ci, organisateur puissant, entouré d'une élite de collaborateurs dévoués ; toujours prêt à marcher en avant, dédaigneux des obstacles, racontait ses efforts pour créer par l'initiative privée, l'assistance rurale et citait avec un juste orgueil de nombreux exemples de vieillards hospitalisés à la campagne, de veuves et orphelins secourus, de malades dont les travaux étaient faits par le syndicat ; celui-là témoignait du développement de l'éducation professionnelle chez les loyaux et rudes gars Bretons ; d'autres soumettaient au contrôle de leurs pairs des modèles de société coopératives pour la vente de leurs produits, et exposaient les difficultés de l'entente directe entre les producteurs et consommateurs ; tâche ingrate, qui ne rebutait ni leur bonne volonté, ni leur persistant dévouement. L'heureuse Provence, joyeuse et parfumée, apportait le contingent de sa belle hu-

meur, de son audace à chercher des voies nouvelles pour l'exportation et de son souci à maintenir les vieilles familles de petits propriétaires aux mœurs patriarcales, ces lignées de démocrates ruraux dont elle fut toujours le berceau. Tous avaient quelque chose à dire sur leurs tentatives pour organiser le crédit agricole et les conclusions auxquelles ils arrivaient pouvaient être d'autant plus solidement assises, que les missionnaires envoyés en Italie par le musée social assistaient aux séances. Et tandis que les dernières clameurs de la fête expiraient dans le lointain, vibrations affaiblies d'une joie déjà passée, les enseignements féconds s'échangeaient dans ce vaste salon; une noble émulation s'aiguissait entre ces hommes qui, se connaissant déjà n'avaient cependant jamais eu l'occasion d'échanger aussi complètement leurs idées, hommes d'action tous, et pour qui dire, c'était réaliser.

L'hôte silencieux et réfléchi, qui avait provoqué cette réunion et en suivait les débats avec une attention passionnée, se préparait à agir, comme il sait le faire, avec une ardente générosité. A la fin de ces conférences, la pensée de M. le comte de Chambrun était arrêtée : créer deux concours, l'un en 1897, parmi les Syndicats agricoles, en prenant pour mesure de leur valeur, les services sociaux par eux rendus ; l'autre en 1898, parmi et pour les ouvriers des champs, doter ces concours de libéralités assez fortes, leur donner une solennité assez grande pour forcer l'attention publique : organiser en même temps dans sa belle création du *Musée social*, une section agraire qui put rendre aux travailleurs de la campagne les mêmes services que la section industrielle

rendait à ceux de l'usine ; réunir dans ce vaste creuset d'idées qui est Paris, un nouveau groupe de chercheurs d'idéal qui regarderaient, non plus du côté de la haute et noire cheminée d'usine, mais du côté des robustes fils de la glèbe.

Le premier de ces concours a abouti à la fête du 31 octobre dernier. Pour la première fois, les Syndicats agricoles prenaient contact avec le pouvoir ; le premier ministre, M. J. Méline avait bien voulu en accepter la présidence et fit applaudir un langage empreint du plus pur sentiment de neutralité et d'une connaissance approfondie des besoins agricoles. Un rapport très complet, d'une élégante précision, confié à M. le comte de Rocquigny, qui a certes bien mérité le titre d'historien des syndicats agricoles(1), résumait les résultats obtenus : 153 syndicats avaient présenté leurs dossiers ; 3 recevaient les prix d'honneur pour avoir plus particulièrement développé les œuvres sociales ; 17 obtenaient des prix de 1.000 francs pour des institutions de diverse nature ; 25 médailles d'argent et 25 médailles de bronze complétaient la série des distinctions accordées. Le rapport définissait ainsi le but du concours et annonçait celui qui allait suivre : « Selon les propres « paroles de M. le comte de Chambrun, qui nous « a habitués à la rigoureuse logique de sa bienfai- « sance, ce concours est à la fois un but et un moyen. « — Le but, il est de mettre en lumière les services de « toute nature, matériels économiques, sociaux, ren-

(1) Parmi les nombreux travaux publiés par M. de Rocquigny, on consultera avec fruit, sur la question syndicale, les ouvrages suivants : *Les Syndicats agricoles et le Socialisme agraire* ; *La Coopération de production dans l'Agriculture*, magistral résumé des efforts tentés en cette délicate matière,

« dus aux populations des campagnes par les syndi-
« cats agricoles, d'encourager les lauréats à marcher
« vaillamment dans cette voie pour le progrès de no-
« tre démocratie rurale et de signaler à tous les mo-
« dèles à suivre. Le *moyen*, il consiste à créer parmi
« les Syndicats agricoles, déjà si nombreux, un corps
« d'élite, une espèce de conseil supérieur qui puisse
« représenter l'institution elle-même avec compétence
« et impartialité, en sus d'un objet déterminé qui est
« celui-ci ». Le rapporteur annonçait en même temps,
que M. le comte de Chambrun avait l'intention d'or-
ganiser en 1894, à pareille date, une fête du travail
agricole dans laquelle un certain nombre de rentes
viagères de 200 francs seront attribuées à des ou-
vriers agricoles réunissant les conditions requises
d'âge et de service ininterrompu dans la même ex-
ploitation.

IX

Ainsi, les Syndicats agricoles ont acquis aujour-
d'hui une notion plus exacte de leur rôle social ; non
plus seulement un contrat d'intérêts, mais une as-
sociation de personnes s'aidant mutuellement dans
l'exercice de leur profession commune. A ce point
de vue, ils sont appelés à devenir le facteur le plus
important de l'évolution vers une meilleure et plus
équitable organisation de la fortune et du travail
agricoles. Le temps semble passé de ces proprié-
taires, qui viennent seulement sur leurs terres pour
toucher leurs rentes et ne s'occupent des travail-
leurs des champs que pour se plaindre de leur rapa-
cité. L'avenir exige de plus en plus une transforma-

tion de la culture ; il faut l'industrialiser, réduire au minimum possible les frais généraux, tirer de ses produits le meilleur parti possible. L'intelligence, l'éducation professionnelle des uns, la dépense incessante d'activité des autres, la mise en train de capitaux proportionnés à l'importance de la terre ; ces qualités, ces ressources pouvaient être autrefois comme des accessoires utiles seulement ; elles sont devenues maintenant des facteurs indispensables.

Ainsi, le dilemme se pose impérieux. D'une part la petite propriété est dans les mœurs de notre pays, elle lui est une nécessité historique et sociale, parce qu'elle est le produit d'un long atavisme et que seule elle maintient une forte démocratie rurale, ennemie des révolutions violentes. D'autre part, la marche des choses exige impérieusement que les procédés de la grande culture soient uniformément appliqués. Seule, l'association professionnelle peut résoudre la difficulté et faire, de la petite propriété, l'égle, quant aux ressources, de la grande.

Ce serait une grande erreur d'envisager le syndicat agricole par rapport seulement à la terre ; ce qu'il faut bien voir et dire sans cesse, c'est qu'il doit servir à ceux qui la cultivent. S'il rendra possible le maintien de la petite propriété, s'il lui est indispensable, c'est la conséquence de son action sur ceux et en faveur de ceux qui la possèdent et l'exploitent. Par lui-même le syndicat n'a pas une vertu miraculeuse qui en fait une panacée universelle et une source de richesses nécessaire ; il ne vaudra que ce que vaudront ses adhérents et ne rendra que les services qu'on lui fera rendre. S'associer est bien ; s'associer est nécessaire ; encore faut-

il que cette association ait un but, un idéal déterminé et qu'elle ne soit pas seulement le contact accidentel de quelques cultivateurs pour acheter à meilleur compte des sacs d'engrais. Les associés doivent savoir ce qu'ils veulent faire et pourquoi ils se sont réunis. Le fondement, la raison d'être, la capacité de force utile et de rendement d'une association professionnelle reposent sur ce principe très simple, et cependant difficile à faire comprendre aux masses ; que tout associé doit sacrifier dans le présent une part de son bénéfice à la collectivité dont il fait partie, pour pouvoir en retirer dans l'avenir un supplément de force quand il en aura besoin.

Le fait se manifeste d'une façon tangible dans la société de crédit mutuel, où l'associé engage une partie de son crédit personnel pour garantir l'universalité des engagements de la Société. C'est bien peu de chose ce qu'il donne ainsi à la société dont il fait partie : quelques francs à peine, plus souvent même rien, dans tout le cours de son existence. Mais vienne pour lui le moment du besoin, et ce très léger sacrifice se transformera pour lui en une source des ressources. N'aurait-il même jamais besoin personnellement de cet aide, il retirera plus et au-delà de sa mise par la sécurité de ses transactions avec ses compatriotes et par l'augmentation de la prospérité générale, qui se répercutera sur sa propre fortune.

Il ne s'agit point d'enfermer son activité dans le cercle exclusif de l'association professionnelle à laquelle on s'est lié ; non, chacun doit rester libre et maître de ses mouvements. Il s'agit seulement de

rester fidèle à cette association dans la mesure que l'on croit utile et que l'on s'est tracé à soi-même, de lui avancer en temps, en travail, en argent ce qui lui est nécessaire pour former un fond commun où l'on puisera à son tour quant on en aura besoin ; or dans l'agriculture de l'avenir, on peut prévoir que tous, sans distinction, en auront de plus en plus besoin.

Faire cela, c'est avoir conscience du rôle et de la fonction de l'association, et c'est dans ce sens que l'on ne saurait trop répéter que le syndicat, pour avoir toute son ampleur et donner tout son rendement social, doit être une association *libre* et *consciente*. Les deux termes sont étroitement unis ; cessant d'être libre il retomberait dans les errements des anciennes corporations romaines où l'action de l'associé était tellement entravée qu'elle n'était plus qu'un esclavage déguisé ; n'étant pas conscient, il ne serait qu'un groupement d'intérêts dû au hasard et deviendrait bientôt une affaire commerciale quelconque.

La triste expérience en a déjà été faite. Bien peu de nos syndicats agricoles ont disparu ; quelques-uns cependant ont été menacés de ruine par la disparition ou l'abandon de leurs fondateurs. La plupart du temps le syndicat n'a pas tardé alors à devenir une boutique pure et simple. L'histoire est lamentable et toujours la même ; un courtier quelconque se présente et offre de se charger les affaires des syndiqués moyennant une faible commission ; d'acheter pour leur compte les engrais et au besoin de faire des avances ; ses prétentions sont des plus modestes et ses offres sont acceptées. Bientôt les

syndiqués ne s'intéressent plus à leur association ; ils y vont comme chez le droguiste du coin et se contentent de temps en temps de protester contre l'élévation graduelle du prix, le prétendu syndicat les abaisse pendant une période généralement assez courte ; puis les prix rehaussent, et sous le manteau syndical une nouvelle maison de commerce s'est établie.

Si de pareilles défaillances et d'aussi vicieuses pratiques se généralisaient, le réveil pourrait être désagréable et les conséquences fâcheuses. Conséquences légales, parce que le fisc et le parquet pourraient bien intervenir ; économiques, parce que le grand commerce n'ayant plus en présence de lui que des groupements sans force, reprendrait bien vite la hausse des cours, ce qui est d'ailleurs son droit ; la garantie de l'analyse des cours disparaissant, on verrait bientôt reparaitre ces sous-traitants peu scrupuleux qui mélangent et revendent des produits plus ou moins frauduleux ; sociales enfin, parce que les nécessiteux resteraient à la porte des associations professionnelles et constitueraient bientôt l'armée redoutable d'un nouveau socialisme agraire.

X

Un pareil danger ne paraît pas à craindre. Pour quelques syndicats ainsi faussés dans leurs principes, combien d'autres perfectionnent leur outillage social. Au Congrès de Nice, en 1897, nous en estimions le nombre à 1.700 ; aujourd'hui, après les fondations nouvelles, je crois que nous pouvons élever

le chiffre à 2.000 (1). Le nombre de leurs adhérents tourne autour d'un million ; c'est donc le cinquième de la population agricole totale de la France. Ce n'est pas encore assez, et il faut en chercher l'augmentation dans des créations de plus en plus fréquentes de sociétés de crédit.

Le premier et principal effort de ces associations professionnelles s'est porté vers la fourniture des matières premières nécessaires à l'industrie agricole : engrais, semences, instruments aratoires. Sur ce point, les preuves sont faites d'éclatante façon. Tantôt le Syndicat achète directement aux fournisseurs en groupant les commandes et obtient ainsi les prix du gros ; tantôt il s'affilie à une coopérative régionale et lui transmet les ordres de ses adhérents. Ces deux modes sont le plus souvent concurremment employés.

L'organisation de la vente directe des produits du sol présente de plus grandes difficultés. Elle a été souvent tentée sans avoir encore donné de grands résultats. La laiterie et les industries qui s'y rattachent, beurreries et fromageries, ont donné les plus anciens exemples de la coopération agricole de vente et les seuls qui aient vraiment réussi. La vente des vins a été tentée, soit sous forme de sociétés, soit sous celle de syndicats, simples intermédiaires ; elle a donné de bons résultats dans le Beaujolais ; elle est poursuivie avec vigueur par le syndicat de Cadillac, dans la Gironde ; partout ailleurs elle n'est reprise qu'avec une sorte de timidité.

(1) La Section agraire du Musée social, placée sous la direction de M. de Rocquigny, a commencé une statistique très minutieuse de tous les Syndicats agricoles existant en France.

Dans le midi de la France, la culture maraichère se prête avec difficulté à la vente directe ; mais l'esprit entreprenant des populations ne s'est pas laissé rebuter par les obstacles. Le syndicat de Roquevaire a organisé une fabrique de pulpes d'abricots, les syndicats de Cuges de Lascoux et de Sollics-Toucas ont concentré la production de capres de leurs adhérents et leur ont procuré une vente lucrative. Ces syndicats ont eu le tort de trop s'attacher à la loi de 1884 et de ne pas recourir à la forme de sociétés coopératives, la seule qui puisse vraiment donner de bons résultats en matière de vente. Les difficultés qu'ils ont eues avec le fisc les y ramèneront et leur assureront une prospérité qu'ils ne soupçonnent peut-être pas encore eux-mêmes. L'union des syndicats du Comtat, demeurée aussi sur le terrain syndical, s'est bien gardée d'entreprendre la vente directe ; elle a fait une entente avec de grandes maisons de commerce étrangères pour la vente, sur les places de l'Angleterre et de l'Allemagne, des fraises dont l'arrondissement de Carpentras est le principal centre de production.

Le Crédit agricole mutuel a reçu de l'association syndicale un développement tout particulier. Primitivement, la forme adoptée avait été le type Raiffisen avec solidarité illimitée de tous les membres. Depuis la loi de 1894, un mouvement s'est prononcé en faveur de sociétés constituées avec des parts et avec garantie restreinte. Néanmoins, les sociétés type Raiffisen sont encore les plus nombreuses. Une des difficultés les plus grandes en la matière est de trouver des emprunteurs. Le paysan qui a besoin d'argent est essentiellement méfiant : il pré-

fère s'adresser à l'usurier du village, qui s'est transformé la plupart du temps en marchand d'engrais ou de bestiaux. Ce dernier lui vend avec une énorme majoration ; mais il attend jusqu'à la récolte, et cela suffit pour lui assurer encore une clientèle nombreuse et fidèle. Dans certains cas, le marchand d'engrais est aussi courtier acheteur et tire ainsi d'un sac deux moutures. Il faudra bien du temps pour triompher de cette inertie moutonnaire des petits cultivateurs, qui les conduit eux-mêmes sous les ciseaux du tondeur. Les syndicats ne pourront le vaincre qu'en faisant pénétrer dans les mœurs le prêt sous forme d'avances d'engrais, et en rendant ainsi presque insensible la transition entre le syndicataire, qui demande du temps pour régler le prix des matières premières achetées par lui, et le même syndicataire, devenu l'actionnaire intelligent et conscient d'une société de crédit mutuel.

L'assurance mutuelle est la conséquence logique et le support nécessaire du crédit mutuel. Aussi, est-elle une des questions les plus étudiées dans le monde syndical. En matière d'incendie ou d'accidents de travail, beaucoup de nos associations ont traité directement avec des compagnies d'assurances, obtenant pour leurs membres des conditions un peu plus avantageuses. Le syndicat du Loiret a fondé lui-même une société d'assurances mutuelle contre les accidents du travail, qui, sous le nom de *Solidarité orléanaise*, a groupé plus de 1.000 propriétaires du département. L'union des syndicats de la Sarthe a organisé une série de caisses mutuelles communales contre la mortalité du bétail et une caisse départementale de réassurances, qui est une

création des plus originales et a rendu de très grands services.

Les institutions de prévoyance et d'assistance sociales, sans être encore très nombreuses ont définitivement réussi. Une des formes les plus intéressantes de cette mutualité bienfaisante est l'hospitalisation à la campagne des vieillards, œuvre que M. Dupont qui l'a appliquée le premier au syndicat de Belleville définissait ainsi : « dans nos campagnes, « il faut s'efforcer avant tout de garder chez lui le « cultivateur assisté..... L'hôpital, c'est bien loin, « c'est la perte de la liberté. Que voulez-vous ? « nos vieux ont peur de la mort solitaire là-bas ; « ils ont peur du convoi sans un ami, peur de la « fosse commune ; ils tiennent à rester à l'ombre de « leur clocher natal, à reposer le jour venu près « des leurs dans le cimetière voisin : ils tiennent à « garder cette liberté à laquelle leurs travaux les « ont habitués à voir renaître les saisons, à revoir la « fauchaison, la moisson, la vendange ; vouloir les « enlever à cette vie là ; c'est les tuer avant l'heure. »

Tous ces faits que je viens de citer à la hâte sont purement et simplement des exemples forcément incomplets et pris parmi les plus anciens : déjà ils ont été imités dans beaucoup d'associations. Car l'œuvre décisive de ce beau mouvement syndical est l'enseignement mutuel qu'il se donne à lui-même et dont il fait pénétrer les larges influences dans les masses de nos populations rurales. Je ne veux pas seulement parler ici des cours professionnels institués un peu partout ; des leçons données par les professeurs d'agriculture ou par des spécialistes. Dans cet ordre d'idées de belles et d'utiles choses ont été

faites. Les associations bretonnes ont publié deux manuels, l'un pour les hommes, l'autre pour les fermières qui sont des modèles du genre. Mais ce qui attire surtout l'attention, c'est le grand travail de rénovation intellectuelle opéré dans les classes rurales ; c'est la lente infiltration dans ces esprits incultes d'idées toutes nouvelles pour eux : les lois économiques qui régissent le cours des produits ; la puissance du principe de mutualité ; l'étroite solidarité qui unit tous les travailleurs d'une même profession. C'est un voile qui lentement se déchire, laissant voir à ces paysans isolés dans leurs granges ou leurs hameaux, des perspectives jusqu'ici insoupçonnées par eux. Dans la modeste salle de village, où la plupart du temps au milieu des sacs d'engrais et des instruments aratoires, délibère le syndicat, le cultivateur entend parler de choses étranges ; tantôt la lecture d'une circulaire où pour la première fois on lui explique les raisons de la baisse du vin, du blé, et pourquoi les tarifs douaniers lui sont nécessaires ; tantôt le compte-rendu d'une caisse de crédit voisine, d'une société d'assurance mutuelle qui fonctionne dans le département et qui peut le garantir contre les risques des saisons, de la maladie et des accidents ; aujourd'hui c'est la description d'une machine nouvelle ; demain une invention agricole d'un intérêt décisif. Il n'est pas jusqu'aux prospectus et aux réclames diverses qui ne concourent à l'éducation de cette classe rurale. La causerie entre soi, la suggestion inconsciente d'une idée sans cesse rebattue, ce sont les deux leviers qui soulèvent les sociétés, les deux meilleurs instruments de propagande qu'on ait encore inventés,

Ils se retrouvent tous deux dans le syndicat ; ils en sont l'essence même. Les prédications socialistes, les déclamations enflammées de quelconques conférenciers, messagers de haine et de discordes, vaudront bien peu contre cette permanente et incessante influence de l'action réciproque de travailleurs de bon sens, causant entre eux après besogne faite. C'est l'âme même du peuple rural de France, c'est son intellectualité future qui s'élabore dans nos syndicats agricoles.

GEORGES MAURIN.





